



Dossier assedics qui n'avancent pas

Par **did58**, le **04/04/2009** à **10:59**

bonjour a tous.
Je suis un peu dans la meme situation que vous.
J' ai démissionné de mon ancien poste le 30 juin 2008 pour un contrat en cdi. HORS, ce poste ne s'est avéré pas concluant. Au bout de 2 mois, je me suis retrouvée sans travail. Face à cela, je suis retournée en intérim pour une mission de trois semaines. Ensuite, j ai entamé une formation, a la fin de celle ci, je me suis inscrite aux assedics le 20 février 2009.
Depuis, ce temps mon dossier est en cours de traitement, tout les 15 jours, ils m envoient des papiers pour leur faire parvenir des pièces complémentaires donc mon dossier nn'avance pas. Ce matin, le 4 avril 2009, je recois un papier me demandant encore des pièces complémentaires que je leur ai deja fait parvenir. Je sais qu'ils les ont en leur possession car le 1 avril, une dame des assedics m'a téléphoné me disant qu il manquer un autre papier mais que par contre elle avit bien reçu tout les autres. Que dois je faire, car ils foutent bien de moi.
Si quelqu'un est dans le meme cas que moi est ce que sa situation a avancé car pour moi je suis toujours au point mort.
Merci de me répondre

Par **Berni F**, le **04/04/2009** à **11:32**

je ne sais pas quoi vous conseiller ne sachant pas grand chose de votre cas...
ceci dit, ayant eu le genre de problème que vous décrivez (très régulièrement même), je peux vous donner un conseil que j'ai appliqué à mes relations avec les assedics (et toutes les administrations d'ailleurs) :
lorsque j'ai besoin d'eux, je recherche les dossiers à remplir et les procédures sur internet (sur les sites ".gouv") je rempli les dossiers moi-même (quand ils le font eux même... il y a régulièrement des problèmes) puis je leur envoi les dossier avec les pièces justificatives appropriées en lettre recommandées AR (pour ne pas avoir à me déplacer, et/ou à discuter de la façon dont j'ai rempli le dossier)
depuis que je procède

comme ça... plus de problème, de perte de temps ou de retard... et cela au prix d'un peu de recherche et quelques euros de frais postaux... comme dit le proverbe : "on est jamais mieux servi que par soi-même"